Envoyé en préfecture le 12/10/2026
Reçu en préfecture le 12/10/2026
Publié le
ID : 029-242900769-20261002-20261002_01-DE

CCA GGLOMÉRATION
CONCARNEAU CORNOUAILLE
Arrondissement de Quimper • Département du Finistère

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SÉANCE DU VENDREDI 2 OCTOBRE 2026 **N° 20261002_01**

OBJET • Retrait des fonctions du 1er Vice-Président suite au retrait de ses délégations par le Président

Nombre d'élus communautaires • 48
Présents • 37
Pouvoirs • 10
Votants • 47

Par convocation en date du 26 septembre 2026, les membres composant le conseil communautaire de Concarneau Cornouaille Agglomération se sont réunis le 2 octobre 2026 à l'hôtel d'Agglomération à 18h30, sous la présidence de Monsieur Olivier BELLEC, Président.

PRÉSENTS • BELLEC Olivier, BERTHOU Cathy, CAUGANT Daniel, CARDUNER Didier, COUILLARD Philippe, CRUAU Ludivine, DAUTEL Christian, DUPUY Julie, EPARVIER Marie-Hélène, GUILLOU Claude, GUILLOU Nils, GUILLOU Valérie, HELIAS Sophie, JAMET Marie-Thérèse, KERHERVE Julien, LALLEMENT Dominique, LAMOUR Patrick, LE BARON René, LE BON Thomas, LE BRETON Kévin, LE BRIS Gilbert, LE CALVEZ Fabienne, LE CORRE Didier, LE GAILLARD Quentin, LE MOAL Karen, LESCA Véronique, LE BRETON Marie-Pierre, MAO Denis, MARSAULT Aude, NAVINER Marylène, NIQUE Catherine, PAGNARD Guy, PATY Elena, PRIGENT Gildas, RANNOU Jacques, RAOUL Christine, ROSARIO Manon

EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR • LE PAGE Muriel (pouvoir à P. LAMOUR), LESAGE Luc (pouvoir à C. GUILLOU), MAREC Tiphaine (pouvoir à N. GUILLOU), ESVANT Catherine (pouvoir à M-H. EPARVIER), BLOT Jean-Louis (pouvoir à C. DAUTEL), MANUSSET Sandrine (pouvoir à D. LALLEMENT), LOUSSOUARN Michel (pouvoir à D. MAO), BRAESCU-ANDRIEU Morgane (pouvoir à O. BELLEC), MARREC Gauthier (pouvoir à D. CARDUNER), ANDRO Guénaëlle (pouvoir à D. CAUGANT),

EXCUSÉS SANS POUVOIR • DANJOU Maryse

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE • Christian DAUTEL

Envoyé en préfecture le 12/10/2026
Reçu en préfecture le 12/10/2026
Publié le
ID : 029-242900769-20261002-20261002_01-DE

M. Le Président expose que par arrêté n°2026.440, il a rapporté la délégation octroyée par arrêté 2026.170 à Monsieur Quentin LE GAILLARD, élu 1er vice-Président de CCA le 8 avril 2026.

En vertu des articles L 2122-18 et L 5211-2 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), l'arrêté de retrait de délégation doit obligatoirement être suivi d'une délibération du conseil communautaire qui se prononce sur le maintien ou le retrait de l'élu dans ses fonctions de vice-Président (sans délégation).

S'il perd son statut de vice-Président, l'élu redevient simple conseiller communautaire.

Pour rappel, en dehors des délégations octroyées par arrêté du Président, la fonction de vice-Président emporte une participation automatique au bureau communautaire, en vertu de l'article L. 5211-10 du CGCT.

Par ailleurs, la fonction de 1er vice-Président comporte une responsabilité particulière puisqu'en vertu de l'article L. 2122-17 du CGCT, *« en cas d'absence, de suspension, de révocation ou de tout autre empêchement, le Président est provisoirement remplacé, dans la plénitude de ses fonctions, par un vice-Président (…) pris dans l'ordre du tableau »*.

Conformément à l'article L. 2123-20-1 du CGCT, cette situation nécessite également de revoir la délibération n°20260408_08 relative aux indemnités des élus, dans la mesure où le retrait des délégations entraine automatiquement la perte des indemnités de fonctions.

Cette délibération établissait les indemnités de fonctions des élus comme suit :

	Taux (% du traitement mensuel de l'indice brut terminal de la fonction publique)	Nombre d'élus	Montant brut individuel en €	Total en €
Président	98,780 %	1	4 060,37	4 060,37
Vice-Président	31,093 %	9	1 278,08	11 502,76
Conseiller communautaire membre du bureau	4,500 %	5	184,97	924,87
Autre conseiller communautaire	3,020 %	33	124,14	4 096,55
Total	**-**	**48**		**20 584,55**

Selon le choix fait par le conseil communautaire, le tableau des indemnités sera modifié.

Christian DAUTEL propose que le vote ait lieu au scrutin secret. Plus d'un tiers des membres présents ayant validé cette modalité de vote, le scrutin est organisé à bulletin secret.

Un bureau de vote est constitué. Il comprend le Président, Olivier BELLEC, le secrétaire de séance, Christian DAUTEL, ainsi que deux assesseurs, Ludivine CRUAU et Nils GUILLOU.

- **Dépouillement du scrutin**

a. Nombre de votants (bulletins déposés dans l'urne) 47
b. Nombre de bulletins blancs 00
c. Nombre de bulletins nuls 00
d. Nombre de suffrages exprimés 47
e. Majorité absolue 24

Envoyé en préfecture le 12/10/2026
Reçu en préfecture le 12/10/2026
Publié le
ID : 029-242900769-20261002-20261002_01-DE

- **Résultats du scrutin**

Résultat du vote	Nombre de suffrages obtenus	
	En chiffres	En toutes lettres
Retrait de Quentin LE GAILLARD dans ses fonctions de 1er vice-Président	26	Vingt six
Maintien de Quentin LE GAILLARD dans ses fonctions de 1er vice-Président	21	Vingt et un

Vu la majorité absolue calculée ci-dessus, à 24 voix,
Vu le nombre de voix constatées dans l'urne, en faveur du retrait de ses fonctions de Premier Vice-Président de Quentin LE GAILLARD,
Ayant entendu le rapporteur,
Après en avoir délibéré,
Vu les résultats du scrutin,

Le conseil communautaire :

> **Constate le retrait de M. Quentin LE GAILLARD de ses fonctions de 1er vice-Président de CCA.**

> **Constate la vacance du poste de 1er vice-Président de CCA ;**

> **Constate la perte de l'indemnité de fonction du 1er vice-Président, et l'octroi de l'indemnité de conseiller communautaire, conformément au tableau ci-dessous, modifiant la délibération n° 20260408_08 relative aux indemnités des élus.**

	Taux (% du traitement mensuel de l'indice brut terminal de la fonction publique)	Nombre d'élus	Montant brut individuel en €	Total en €
Président	98,780 %	1	4 060,37	4 060,37
Vice-Président avec délégation	31,093 %	8	1 278,08	10 224,67
Conseiller communautaire membre du bureau	4,500 %	5	184,97	924,87
Autre conseiller communautaire	3,020 %	34	124,14	4 220,69
Total	**-**	**48**		**19 430,60**

Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil communautaire.

Fait à Concarneau, le 8 octobre 2026

Signé par : Olivier BELLEC
Date : 09/10/2026
Qualité : PRESIDENT CCA